

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 99 (1973)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

taines et les procédures compliquées d'examen et d'accord des permis de construire entraînent une perte d'énergie toujours plus forte. Dans le secteur des projets, les arrêtés fédéraux ne conduisent nullement à une occupation constante et équilibrée, comme elle serait souhaitable, et ceci notamment parce qu'il n'a pas été possible jusqu'ici d'obtenir à long terme une coordination des projets de constructions publiques. La nécessité de prendre à tout moment de nouvelles dispositions et les déplacements de personnel rendent difficile un travail rationnel dans les administrations et les entreprises privées et causent des frais supplémentaires. On peut donc s'attendre à des pertes de productivité et à de nouvelles impulsions dans le domaine de la hausse des prix comme conséquence de l'arrêté fédéral sur la construction. Une certaine stabilité s'est instaurée dans le marché du travail mais on continue néanmoins à manquer de personnel qualifié à tous les échelons inférieurs.

D'une manière générale, il faut constater que les interventions de l'Etat dans le secteur de la construction ont suscité une instabilité importante qui implique un risque de conséquences incontrôlables.

Les arrêtés fédéraux touchent pour la troisième fois unilatéralement certaines branches de notre économie, en particulier la construction. Ce n'est pas là une politique conjoncturelle équitable. Les statistiques dont on dispose sur le développement des prix prouvent du reste qu'à longue échéance, le secteur de la construction n'a pas participé outre mesure à la hausse des prix. Dans quelques branches de la construction, c'est même le contraire qui s'est produit. Tant que l'on ne demandera pas à chaque citoyen certains sacrifices à sa mesure, toute politique conjoncturelle sera vouée à l'échec. Il conviendrait notamment de ne pas agir seulement sur les prix mais aussi sur les salaires.

Il est vain de vouloir examiner si ce sont les prix ou les salaires qui attisent davantage la conjoncture ; en revanche, il est important que des restrictions soient exigées dans tous les domaines et respectées par tous. Les efforts ne peuvent porter des fruits que si chacun est prêt à s'imposer certaines limites. A ce propos, il serait utile d'étudier l'opportunité d'introduire une imposition plus élevée sur les dépenses excessives. On doit aussi condamner la tendance exagérée à tout vouloir indexer. La base de l'indice du coût de la vie sur lequel se fonde l'adaptation des salaires nous semble trop étroite. L'indice actuel et la compensation du renchérissement qui en découle devraient se rapporter uniquement à la partie du salaire qui sert à acquérir les biens de première nécessité et non pas à toutes les dépenses, y compris la consommation de luxe.

Pour toutes ces raisons, le Comité central de la SIA recommande :

- 1) *l'approbation des arrêtés relatifs au crédit ainsi qu'à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.* Ils permettent de lutter dans une certaine mesure, bien que modeste, contre l'inflation ;
- 2) *le refus de l'arrêté concernant la stabilisation du marché de la construction.* Cette mesure est unilatérale et a des effets préjudiciables sur le plan de l'économie publique ; elle n'est pas appropriée pour lutter contre l'inflation.

Le Comité central de la SIA ne prend pas position quant à l'arrêté limitant les amortissements admissibles pour les impôts.

A longue échéance, il sera indispensable d'étudier d'autres mesures pour freiner le taux d'inflation.

Collaboration nordique pour le recyclage des déchets

Les services de protection de l'environnement des fédérations des industries en Norvège, Danemark, Suède et Finlande ont décidé de créer une organisation commune pour traiter le problème des déchets industriels.

L'organisation établira des contacts entre compagnies ayant des problèmes d'élimination de différentes sortes de déchets, et compagnies étant en mesure de les utiliser comme matières premières à bas prix ou gratuites.

Selon la Fédération norvégienne des industries, à Oslo, la première liste de dix groupes de déchets, provenant surtout des industries chimiques et métallurgiques, sera prête en décembre. L'organisation sera administrée par l'Institut suédois de recherches de l'eau et de l'air, tandis que la liste de déchets disponibles sera publiée dans les revues des quatre fédérations. Ainsi vient d'être fait un pas pratique vers le recyclage des produits de déchets industriels à un niveau international.

VDI Société des ingénieurs allemands

Le Comité de la VDI, réuni à Dusseldorf, a décidé de nommer président de la société le professeur Wilhelm Dettmering, ingénieur, Dr sc. tech., d'Essen, dès le 1^{er} janvier 1975. M. Dettmering succédera au professeur Walter Ludewig, ingénieur, Dr sc. techn., de Ludwigshafen. Il dispose à la fois d'une vaste expérience de l'enseignement supérieur, acquise notamment à l'Ecole supérieure technique d'Aix-la-Chapelle, et de la pratique industrielle, puisque membre du Comité directeur de la Société Krupp GmbH dont il dirige le département « Recherche et développement ».

Carnet des concours

Collège régional à Saint-Nicolas

Jugement des projets réétudiés

La Commission d'experts composée de MM. Charles Zimmermann, architecte cantonal, président ; Ernst Andereg, architecte, Meiringen ; Klaus Fischli, architecte, Zurich (en remplacement de M. Gaudenz Risch, architecte, empêché) ; Albert Gnägi, architecte, Berne ; Ivo Sarbach, président de la commune de Saint-Nicolas ; Max Chanton, Arthur Fux et Truffer Markus, Saint-Nicolas, s'est réunie le 31 octobre 1973 à Saint-Nicolas, pour prendre connaissance des projets réélaborés par les auteurs des projets primés.

Après discussion, la Commission d'experts décide de confier le mandat d'exécution du projet « Saint-Nicolas » (premier prix lors du jugement du concours) à son auteur, M. W. Jeitziner, architecte, à Viège.

Congrès

XXVII^{es} Journées internationales 1974 « Cebedeau »

Liège et Gand, 6-9 mai 1974

Voici le programme prévu pour les Journées organisées par le Centre belge d'étude et de documentation des eaux.

Liège

6-7 mai :

- A. Ambiances atmosphériques nuisibles à l'homme.
- B. Ambiances nuisibles aux matériaux.

8 mai :

Traitements d'eau sur mesure (industrie chimique, cokeries, matières grasses, verreries, élevage des porcs, papeteries).

Gand

9 mai :

Questions d'eau dans les industries de l'alimentation (eau de fabrication, recyclage, eaux usées) : conserveries, brasseries, laiteries, abattoirs.

Informations générales

Langues : Les exposés seront présentés en anglais, français ou néerlandais (sans interprétation simultanée). Les discussions se feront en anglais, français et néerlandais, avec la collaboration d'un interprète.

Droit d'inscription : 1000 FB par jour ; CCP n° 427.90 du Cebedeau, 4000 Liège, Belgique ; ou au CCP n° 4.46 de la Société générale de banque, 4000 Liège, Belgique (pour le compte Cebedeau n° 240-00307.97-52).

Logement : Le Cebedeau ne réserve pas de logement.

Informations SIA

Voyage d'études du GSA en Union soviétique, en mai/juin 1974

Le Groupe spécialisé SIA de l'architecture projette, pour le printemps 1974, un voyage d'études en URSS. Le programme s'adresse non seulement aux architectes, mais aussi aux ingénieurs civils et aux ingénieurs de l'industrie. Il prévoit des visites de réalisations architecturales anciennes ou contemporaines, ainsi que d'instituts, d'usines et de chantiers.

Le voyage aura lieu en deux groupes avec départ échelonné, tandis que la dernière partie du programme (Leningrad-Moscou) sera commune. Pour les groupes A et B, les dates, itinéraires et prix sont les suivants :

Groupe A : 31 mai - 13 juin 1974

Itinéraire : Zurich, Kiev, Sotschi, Tbilissi, Bakou, Leningrad, Moscou, Zurich.

Prix : Fr. 2700.— en chiffres ronds.

Groupe B : 24 mai - 13 juin 1974

Itinéraire : Zurich, Kiev, Sotschi, Tbilissi, Bakou, Samarkand, Buchara, Tashkent, Alma-Ata, Novosibirsk, Akadamgorodok, Leningrad.

Prix : Fr. 4100.— en chiffres ronds.

Sont conviés à participer à ce voyage non seulement les membres du GSA, mais aussi tous les membres de la SIA avec les dames.

Le nombre des participants étant limité, les intéressés sont priés de s'inscrire provisoirement, par écrit, avec indication du programme désiré (A ou B), au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich. Ils recevront en temps utile un programme détaillé, avec bulletin d'inscription.

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 13 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir page 6 des annonces

Informations diverses

Console graphique 3976

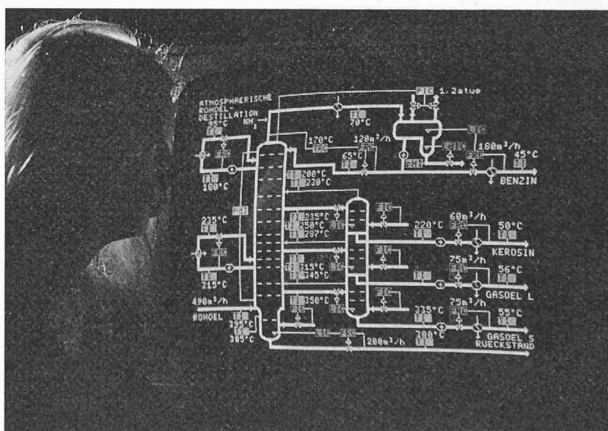
Dispositif de visualisation de représentations graphiques constituées de caractères et de symboles — Traçage en couleurs de statistiques — Conduite du processus à partir de l'écran.

Associée à un ordinateur de processus, la console graphique 3976 développée par Siemens permet de reproduire sur un écran les données alphanumériques et les tracés graphiques. Ces graphiques sont obtenus par juxtaposition de divers symboles et caractères qui peuvent être édités en sept couleurs différentes. Au moyen d'un clavier et d'un dispositif de repérage constitué par un manche à balai, il est possible d'intervenir à partir de la console graphique sur le déroulement du processus par l'intermédiaire de l'ordinateur. La console graphique peut être utilisée pour presque tous les problèmes de visualisation de données et est destinée en particulier aux processus pilotés ou contrôlés par ordinateur.

Bien que les ordinateurs permettent d'assurer en un temps très court la collecte, le traitement et l'édition d'une quantité de données sur des organes de sortie aussi importante que l'on veut, le volume des données est souvent trop grand pour pouvoir déduire rapidement leurs corrélations et réagir de façon précise sur le déroulement du processus. Dans ce but, Siemens a conçu la console graphique 3976 qui permet la visualisation d'images constituées de 2048 caractères ou symboles. La vitesse de transfert atteint 9600 bits/s. 64 caractères et 122 symboles suffisent à la reproduction en sept couleurs d'un texte ou d'un graphique quelconque. Le nombre de consoles de visualisations pouvant être branchées en parallèle n'est pas limité. La structure conversationnelle est tellement souple que la console graphique peut être utilisée universellement dans les processus.

L'écran comporte 32 lignes à 64 positions, soit 2048 points. Chaque point peut recevoir un caractère alphanumérique ou un symbole. Les graphiques sont constitués par simple juxtaposition de symboles. Les caractères ont une résolution de 5×7 points, les symboles de 7×9 points. Le jeu de symboles est déterminé en fonction de l'utilisation. L'utilisateur peut choisir comme bon lui semble la configuration des formes symboliques. Dans une représentation du processus, il est possible de faire apparaître certains états du processus.

L'introduction des caractères et des symboles ainsi que du texte se fait au moyen d'un clavier avec manche à balai. Le manche à balai permet de déplacer un spot sur l'écran de manière à pouvoir localiser les points de l'écran. La position repérée est transmise automatiquement au ordinateur. Des touches de fonction libres sur le clavier permettent d'introduire de courtes informations dans le ordinateur. Cette méthode offre la possibilité d'intervenir dans le déroulement du processus en s'appuyant sur le tracé graphique sur l'écran, par exemple ouverture ou fermeture d'interrupteurs bien définis, ou autres.



Console graphique 3976 pour l'affichage en sept couleurs de données alphanumériques et de tracés graphiques, lié à un ordinateur. Un dispositif de repérage permet d'intervenir à partir de la console sur le déroulement de processus en cours de traitement par l'ordinateur.